Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2016
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Projet

Loi sur le transport de voyageurs (LTV)

Modification du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 23 novembre 2016[1],
arrête:

I

La loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs[2] est modifiée comme suit:

Art. 30a Crédit d'engagement

L'Assemblée fédérale vote tous les quatre ans un crédit d'engagement destiné à indemniser les coûts non couverts des prestations de transport commandées.

Art. 66

Abrogé

II

[1] La présente loi est sujette au référendum.

[2] Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

1 FF **2016** 8553
2 RS **745.1**